



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

—

**ADN-FC**

**Association**

**Siège social Home d’Affaires de La Jonxion – 1 avenue de la Gare TGV – 90400 Meroux**

Aux Membres du Conseil d'administration de l'Association ADN-FC,

## | OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADN-FC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## | FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## | JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## | VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

## | RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## | RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 7 mai 2020

SARL FCRC  
Mathieu François OROSCO  
Commissaire aux Comptes



## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan actif

BILAN	Brut	Amortissemnts Provisions	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 218	4 218		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	148 318	98 913	49 405	60 206
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	35 521		35 521	35 521
Autres immobilisations financières	400		400	400
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>188 458</b>	<b>103 131</b>	<b>85 326</b>	<b>96 127</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Autres créances	28 016		28 016	33 111
<b>Divers</b>				
Disponibilités	634 068		634 068	555 379
Charges constatées d'avance	4 147		4 147	5 061
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>666 230</b>		<b>666 230</b>	<b>593 551</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>854 688</b>	<b>103 131</b>	<b>751 557</b>	<b>689 678</b>

## Bilan passif

<b>BILAN</b>	<b>Net au 31/12/19</b>	<b>Net au 31/12/18</b>
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 206	6 206
Autres réserves	426 660	328 279
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>51 235</b>	<b>98 381</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>484 101</b>	<b>432 866</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>484 101</b>	<b>432 866</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	85 821	91 091
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>85 821</b>	<b>91 091</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 603	32 532
Dettes fiscales et sociales	133 836	131 867
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 196	1 322
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>181 635</b>	<b>165 721</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>751 557</b>	<b>689 678</b>

**31/12/2019**

**compte de résultat 2019**

COMPTE DE RESULTAT	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation	%
Prestations de services				
Produits des activités annexes				
Subventions d'exploitation	994 800	1 139 997	-145 197	-12,74
Reprises et Transferts de charge	9 002	39 509	-30 506	-77,21
Autres produits		0	0	-100,00
Cotisations	6 670	5 980	690	11,54
Report des ressources				
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 010 472</b>	<b>1 185 486</b>	<b>-175013,48</b>	<b>-14,76</b>
Autres achats non stockés	7 405	10 990	-3 586	-32,63
Charges externes	251 843	246 694	5 149	2,09
Impôts et taxes	39 008	41 367	-2 358	-5,70
Salaires et Traitements	448 453	531 167	-82 714	-15,57
Charges sociales	200 316	239 669	-39 353	-16,42
Amortissements et provisions	13 996	16 284	-2 288	-14,05
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	3	44	-42	-94,14
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>961 024</b>	<b>1 086 216</b>	<b>-125 191,93</b>	<b>-11,53</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>49 448</b>	<b>99 270</b>	<b>-49 822</b>	<b>-50,19</b>
Produits financiers	2 168	2 461	-294	-11,93
Charges financières				#DIV/0!
<b>Résultat financier</b>	<b>2 168</b>	<b>2 461</b>	<b>-294</b>	<b>-11,93</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>51 616</b>	<b>101 731</b>	<b>-50 115</b>	<b>-49,26</b>
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		2 892	-2 892	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-2 892</b>	<b>2 892</b>	<b>-100,00</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>381</b>	<b>458</b>	<b>-77</b>	
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>51 235</b>	<b>98 381</b>	<b>-47 146</b>	<b>-47,92</b>



## **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice 2019 a été conforme aux prévisions en termes de dépenses courantes avec une bonne maîtrise des frais généraux ce qui permet à l'ADN-FC, en complément des années passées, de disposer d'une trésorerie toujours positive tout au long de l'année et de faire face aux aléas administratifs qui peuvent arriver. Les investissements réalisés en matière de matériel informatique ont porté essentiellement sur le changement radical de l'environnement serveur de l'Agence qui datait d'avant 2015.

Fin 2019, nous avons opté pour une solution totalement « cloud » qui évite d'investir l'équivalent de 10 à 15K€ tous les 5 ans mais permet de passer en charge, mensuellement, les frais de service et de maintenance. Cette solution a surtout l'avantage de permettre l'accès à distance, de n'importe quel endroit connecté à internet, aux données de façon sécurisée ce qui autorise et facilite le télétravail. Les conséquences de la crise sanitaire de 2020 nous ont donné raison pour le choix de cette solution qui englobe toute une série d'outils collaboratifs qui ont permis à l'Agence de fonctionner à distance tant en interne qu'avec ses partenaires ou « clients » et de façon bien plus efficace qu'avec l'ancien système.

A noter également que l'Agence a dû procéder à un changement de contrat de mutuelle du fait que l'ancien opérateur n'était pas en mesure de rendre notre contrat « sur mesure » compatible avec les nouvelles exigences des contrats dits responsables. Ce changement n'a pas eu d'impact pour les finances de l'Agence et a permis de simplifier nos anciennes DUE.

Le « train de vie » de l'Agence reste bien maîtrisé même s'il convient de rester vigilant, en particulier sur certaines hausses (loyers, charges locatives) qu'il convient de compenser sur d'autres dépenses lorsque les budgets, au mieux, sont stables.

A noter qu'en 2019, l'ADN-FC a porté une mission de réflexion autour des Smart Territoires dans le cadre du dispositif collectif Territoires d'Innovation et qu'à ce titre, elle a été soutenue par PMA et Grand Belfort pour 2400 euros chacune afin de financer une partie des études à engager. Le solde a été pris en charge sur le budget général de l'Agence en accord avec ses financeurs.

Comme lors des deux années précédentes, c'est au niveau social que les changements les plus importants ont eu lieu au sein de l'Agence :

- Une salariée a été placée, pour raisons médicales, en mi-temps thérapeutique à compter de septembre 2019 jusqu'à la fin de l'année.
- Deux salariés ont quitté l'Agence :
  - o Cyril Damet (début juillet 2019) qui a été licencié,
  - o Françoise Decker (fin décembre 2019) qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- De son côté, Mathilde Adam qui terminait son Master 2 en contrat de professionnalisation « Communication » a souhaité rejoindre une start-up bisontine après ses 3 années de formation au sein de l'ADN-FC.
- C'est pourquoi, nous avons recruté Fabienne Gasser en septembre 2019 pour prendre le poste de chargée de communication.

Il n'est pas à exclure un recours de Monsieur Damet suite à son licenciement mais à ce jour il a été décidé de ne pas procéder à une provision pour risque du fait de la solidité, selon nos conseils, de notre position et des éléments factuels en notre possession. Au 31/12/2019, aucun recours en ce sens ne nous a été notifié.



## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1. Méthode générale

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 défini par le Comité de Réglementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

▶ **Immobilisations corporelles et incorporelles** : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

▶ **Amortissements** : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciel : 12 mois

Installation : de 5 à 10 ans

Matériel de bureau et informatique : de 1 à 4 ans

Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage.

▶ **Provisions pour risques et charges** : conformément au règlement CRC2000-06 appliqué à partir du 1/1/2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est considéré comme certain ou probable et qu'il peut être estimé d'une manière suffisamment fiable.

### 2.2. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.



### 3. Notes sur le bilan actif

#### Actif immobilisé : mouvements de l'exercice

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation Incorporelles	4 218			4 218
<b>Total immob. incorporelles</b>	<b>4 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 218</b>
Inst. gen. Agencement inst divers	41 909			41 909
Mat. de transport	27 600			27 600
Mat. de bureau & informatique	38 373	3 196	7 090	34 479
Mobilier	40 850			40 850
Matériel divers	3 481			3 481
<b>Total immob. corporelles</b>	<b>152 213</b>	<b>3 196</b>	<b>7 090</b>	<b>148 319</b>
Participations	35 521			35 521
Cautions versées	400			400
<b>Total immob. Financières</b>	<b>35 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 921</b>

<b>Total immobilisations</b>	<b>192 352</b>	<b>3 196</b>	<b>7 090</b>	<b>188 458</b>
------------------------------	----------------	--------------	--------------	----------------

#### Amortissements

Amortissement & provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation Incorporelles	4 218			4 218
<b>Total immob. incorporelles</b>	<b>4 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 218</b>
Inst. gen. Agencement inst divers	16 617	4 742		21 359
Mat. de transport	27 600			27 600
Mat. de bureau & informatique	30 034	4 933	7 090	27 877
Mobilier	14 667	4 181		18 848
Matériel divers	3 089	140		3 229
<b>Total immob. corporelles</b>	<b>92 007</b>	<b>13 996</b>	<b>7 090</b>	<b>98 913</b>

<b>Total amortissements</b>	<b>96 225</b>	<b>13 996</b>	<b>7 090</b>	<b>103 131</b>
-----------------------------	---------------	---------------	--------------	----------------



## Créances

Créances	Montant brut	échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances client et comptes rattachés			
Créances de l'actif circulant	28.016	28.016	
Autres			
Charges constatées d'avance	4.147	4.147	
<b>TOTAL</b>	<b>32.163</b>	<b>32.163</b>	
(1) Prêt accordés en cours d'exercice			
Prêt récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

Subvention PMA	23 750
Subvention CCST	1 500
Divers (uniformation-agehip-ijss)	761
<b>TOTAL</b>	<b>26 011</b>

## Charges constatée d'avance

Libellé	cca 2019
abnt eudonet(10 utilisateur)du 30/3/19 au 29/03/20	1 517
contrat assistance performance : 1-1 au 31/5/20	174
ITBS garantie 5 ans du 1/1/2016 au 31/5/2020	40
ass. vehicules EZ-235-QD 01/09/19-31/08/20 (remplace DJ-804-QQ)	522
ass. vehicules ER-208-AR : 1/1-6/10/20	526
ass. Multirisque : 1/1-30/06/20	526
ass. vehicules DF-427-WE : 1/1-30/04/20	191
ass. vehicules DF-441-WE : 1/1-30/04/20	195
Carte fracas 2020	195
Endpoint Protection : 1/7/18 au 30/6/20	236
Sécurisation messagerie 24 mois	25
<b>TOTAL</b>	<b>4 147,00</b>



#### 4. Note sur le bilan passif

##### Provision pour risques et charges

##### Engagement de retraite provisionné

Le total de l'engagement au titre des IFC s'élève à 85.821€

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 1,20% en 2019 (rappel 2018 : 1,60%)
- Taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %
- Départs des salariés en application de la loi Fillon
- Rotation du personnel sur la base d'un taux probable de sortie de 2%.

##### Etat des dettes

Dettes	Montant brut	échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans d'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44.603	44.603	
Dettes fiscales et sociales	133.836	133.836	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.196	3.196	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			



### Charges à payer

Fournisseurs, factures non parvenues	13 309
Dettes pour congés payés avec charges	62 856
Dettes pour aménagement temps de travail avec charges	9 010
Charges à payer de formation continue	2 502
Personnel autres charges à payer avec charges sociales et fiscales	512
<b>TOTAL</b>	<b>88 189</b>

### Produits constatés d'avance

Néant

### 5. Notes sur le compte de résultat

#### Ventilation des produits d'exploitation

Ventilation subventions	2019	2018	2017
SUBV. GRAND BELFORT	477 400	550 000	550 224
SUBV.PMA	477 400	550 000	550 000
SUBV. CONSEIL REGIONAL		-3	142 600
SUBV. PILE			735
SUBV. CCST	30 000	30 000	30 000
SUBV. CCVS	10 000	10 000	10 000
SUBV. ORGANISMES SOCIAUX			2 000
<b>TOTAL A</b>	<b>994 800</b>	<b>1 139 997</b>	<b>1 285 559</b>

Ventilation autres produits	2019	2018	2017
Adhésions	6 670	5 980	3 870
Produits div. de gestion			1
Produits sur exercices antérieurs			
<b>TOTAL B</b>	<b>6 670</b>	<b>5 980</b>	<b>3 871</b>

Ventilation reprises et transferts	2019	2018	2017
REP/ PROVISION RISQUE ET CHARGES	5 270	32 718	10 273
TRANSFERT DE CH EXPLOIT	3 732	6 791	1 979
<b>TOTAL C</b>	<b>9 002</b>	<b>39 509</b>	<b>12 252</b>

<b>Cumul A + B + C</b>	<b>1 010 472</b>	<b>1 185 486</b>	<b>1 301 682</b>
------------------------	------------------	------------------	------------------



### Ventilation de l'effectif

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5,9	
Employés	2,2	
Contrat de professionnalisation	0,6	
<b>TOTAL</b>	<b>8,7</b>	<b>0</b>

### 6. Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 214.320 € en 2019.